

DOSSIER D'INSCRIPTION

TREMLIN DE MUSIQUE DE CHAMBRE EN RABASTINOIS

20 et 21 juillet 2019

Le dossier d'inscription doit être composé des documents suivants :

- le règlement du tremplin lu et approuvé par le (ou un des) artistes
- la (les) fiche(s) de renseignements entièrement complétée(s)
- un chèque de 25 euros pour les frais de dossier à l'ordre de Chambre avec vues (qui vous sera restitué au cas où votre candidature ne serait pas retenue)
- un CD comportant environ 10 minutes de musique au moins, et/ou un lien internet
- une photocopie de la carte d'identité de chaque participant (âgé au minimum de 15 ans)
- une autorisation parentale pour les personnes mineures
- et éventuellement tout autre document que vous jugerez utile (biographies, articles de presse, etc.)

Adresse d'envoi :

Association Chambre avec vues
Mairie
3, quai des Escoussières
81800 Rabastens

Contacts :

06 14 68 07 64 (Marie-Agnès)
festival.rabastinois@gmail.com

Le nombre de candidatures est limité à 12. Les inscriptions se clôtureront lorsque ce nombre sera atteint, et au plus tard le **30 juin 2019**

NB : Tout dépôt de dossier engage l'entière acceptation du règlement.
Tout dossier incomplet ne pourra être pris en compte.

TREMLIN DE MUSIQUE DE CHAMBRE DU RABASTINOIS

REGLEMENT 2019

Article 1

Le tremplin de musique de chambre du Rabastinois est organisé pour la onzième année consécutive par l'association Chambre avec Vues, dans le cadre de la onzième édition du festival « Les Moments Musicaux du Tarn » du 18 au 21 juillet 2019.

Article 2

Le tremplin est ouvert à toutes les formations de musique de chambre, du solo au quatuor. Chaque participant doit être âgé de plus de quinze ans. Les candidats mineurs devront joindre une autorisation parentale leur permettant de participer au tremplin.

Article 3

Le tremplin se déroulera en trois étapes :

- Réception et validation du dossier d'inscription par courrier/mail de confirmation
- Sélections samedi 20 juillet 2019 de 14h à 17h30
- Finale le dimanche 21 juillet 2019 de 14h à 16h30

Article 4

Une présélection des dossiers peut être effectuée par l'équipe organisatrice du tremplin.

Le samedi 20 Juillet 2019, lors des sélections publiques, les formations inscrites passeront chacune devant le jury pour présenter un programme de 10 minutes.

5 formations seront retenues par le jury à l'issue de ces sélections.

La finale publique aura lieu le dimanche 21 Juillet 2019 à Rabastens.

Les 5 formations en lice, retenues lors de la première étape, présenteront chacune un nouveau programme de 20 minutes pour la finale.

Article 5

À l'issue de la finale, trois prix (cumulables) seront décernés :

- NOTE D'OR (1000€ pour la formation et une programmation rémunérée au cours du festival 2020)
- PRIX DU PUBLIC (une programmation rémunérée au cours de l'année 2020)
- PRIX JEUNE PUBLIC (une programmation rémunérée en milieu scolaire en mars ou avril-2020)

Article 6

Le jury sera composé de professeurs et de musiciens, musicologues, journalistes, programmeurs de salle et de festivals de musique classique, mélomanes avertis, de jeunes élèves d'écoles de musique, et enfin, l'ensemble du public aura la possibilité de s'exprimer pour décerner son prix.

La composition définitive du jury 2019 sera arrêtée en juin et consultable sur le site du festival quelques jours avant le concours. Toutefois, son éventuelle modification partielle ne saurait remettre en cause sa légitimité, ni l'inscription des candidats.

Pour information, le jury **2018** était composé de :

- Omer Corlaix, journaliste, éditeur, musicologue membre de l'Académie Charles Cros, Paris président du jury**
- Joëlle Paoli**, présidente de l'association lotoise « Graines d'étoiles » en faveur des jeunes chanteurs lyriques
- Aline Bazin**, claveciniste, Toulouse
- Christopher Waltham**, violoncelliste à l'orchestre national du Capitole de Toulouse
- François Dusser**, agence Micrologus
- Robert Graczyk**, musicien, compositeur, directeur d'école de musique, Albi
- Paul Millischer**, trompettiste, professeur au CRR de Toulouse
- Jean-François Dupont**, professeur de flûte
- Leslie Frétigny**, violoniste
- Marion Frétigny**, percussionniste, professeur au CRR de Besançon
- Olivier Perny**, pianiste, compositeur, chef d'orchestre, Chœur Voce Tolosa
- Cinq adolescents élèves musiciens

Article 7

L'entrée est gratuite pour le public. En outre, le public sera lui-même convié à s'exprimer lors de la finale en élisant son interprète préféré.

Article 8

Le montant de l'inscription à ce tremplin est fixé à 25 euros par formation.

Les frais d'hébergement (chez l'habitant) et de restauration (à la cantine du festival) sont pris en charge par l'association Chambre avec Vues.

Toute inscription implique l'acceptation entière du règlement.

Aucune contestation de quelque nature que ce soit ne sera recevable en cas de non-respect de l'une de ces clauses.

La décision du Jury est totalement libre, personnelle et irrévocable, aucune contestation de cette décision ne sera possible.

En cas de désistement de la part du candidat, le montant de l'inscription pour frais de dossier ne pourra lui être remboursé, et cela pour quelque raison que ce soit.

Ce règlement doit être lu, approuvé et signé par le responsable de la formation participante.

Date et Signature du (des) participant(s)

Faire précéder de la mention « lu et approuvé »

TREMLIN DE MUSIQUE DE CHAMBRE DU RABASTINOIS 2019

FICHE DE RENSEIGNEMENTS DE L'ENSEMBLE

NOM DE L'ENSEMBLE * :

NOM DU RESPONSABLE* :

TELEPHONE* :

EMAIL :

SITE INTERNET :

DATE DE CREATION* :

ORIGINE ET HISTORIQUE* : joindre une courte biographie ou un dossier de presse.

COMPOSITION INSTRUMENTALE DE L'ENSEMBLE* :

OEUVRE(S) INTERPRETEE(S) POUR LE TREMLIN :

- Sélections :

- Finale (si retenu) :

TREMLIN DE MUSIQUE DE CHAMBRE DU RABASTINOIS 2018

FICHE DE RENSEIGNEMENTS INDIVIDUELLE

Veillez renseigner pour CHACUN des musiciens la fiche ci-après :

NOM DE L'ENSEMBLE :

NOM* :

PRENOM* :

DATE DE NAISSANCE* :

ADRESSE *:

EMAIL :

TELEPHONE* :

INSTRUMENT(S) PRATIQUE(S)* :

* Champs à renseigner obligatoirement